

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00479

Numéro SIREN : 800 654 055

Nom ou dénomination : .ORG

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2023 sous le numéro de dépôt 1814



EUNOMIA AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

.ORG

Société à Responsabilité limitée

C/O Regus 37-41 Boulevard Dubouchage

06000 Nice

RCS 800 654 055

Présenté par Monsieur Nicolas INGLESAKIS

Commissaire aux comptes et à la transformation

Pour la **SARL EUNOMIA AUDIT**

Le 11 février 2023

EUNOMIA AUDIT
31 Avenue Jean Médecin - 06000 Nice
Tél.: 04 93 88 14 65
Email : contact@eunomia-audit.com



.ORG

Société à Responsabilité limitée
C/O Regus 37-41 Boulevard Dubouchage
06000 Nice
RCS Nice 800 654 055

**Rapport du commissaire à la transformation et
du commissaire aux comptes sur la transformation**

Transformation de la Société A Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée



Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date 01 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application

EUNOMIA AUDIT

31 Avenue Jean Médecin - 06000 Nice - Tél.: 04 93 88 14 65 - Email : contact@eunomia-audit.com

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille et de la Compagnie des Commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est basée sur les comptes arrêtés au 31/12/2022.

a) Niveau d'activité et rentabilité d'exploitation

Pour les périodes observées, le chiffre d'affaires baisse de 108k pour la période comparé à 153k pour l'exercice précédent.

Le résultat net lui augmente en passant à de 32k à 45k. Cette hausse s'explique notamment par une baisse des charges de déplacement et des frais de personnel.

b) Equilibre financier et solvabilité à court et moyen terme

L'actif de 744k est composé principalement des créances clients pour 295k, des titres pour 95k et des disponibilités pour 110k. Le passif est composé des capitaux propres pour 310k, des dettes fiscales et sociales pour 89k, ainsi que des autres dettes pour 283k.

La situation financière n'appelle pas de commentaire notamment au regard de la trésorerie disponible et des capitaux propres par rapport au passif.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

Les capitaux propres sont de 163k€ et le capital social est de 2k€. Sur la base de nos travaux, nous attestons que les capitaux propres sont au moins égaux au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier mentionné dans les statuts.

Nice, le 11 février 2023

Le Commissaire aux comptes et à la
transformation

EUNOMIA AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Inglesakis', written over a horizontal line.

Nicolas INGLESAKIS